



division terrain + assurance + remise clés

Par **sfo**, le **11/10/2022** à **07:37**

bonjour

j'ai hérité d'un terrain de 1600 m² + maison que je vends en 2 lots. j'ai demandé la division en un lot 1 (maison + terrain 1000m²) + lot 2 (terrain a bâtir de 600 m²)

j'ai vendu le lot 1, j'ai signé une promesse de vente pour le lot 2 (terrain uniquement)

ma question : dois je assurer le lot 2 (terrain) jusqu'a la vente ?

le futur acquéreur du lot 2 (terrain) demande un double des clés (le terrain est clôturé avec portail) pour que son architecte puisse accéder au terrain avant la vente définitive.

mes questions :

quel risque je prends si je lui remets les clés avant la signature définitive de la vente ?

dois je lui faire signer un document dans lequel il s'engagerait a ne pas faire de travaux avant la vente?

merci pour vos réponses

cordialement

sylvie